



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 94.00.620.006.0 DU 6 OCTOBRE 1994

Balance PRECIA
modèle X88.A

DELIVRE PAR : Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.

EN APPLICATION : Du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.

DELIVRE A : Société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex (France).

CONCERNANT : Un instrument de pesage électronique, à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon.

CARACTERISTIQUES : Classe de précision : III

Max	Echelon e	Min
15 kg	10 g	200 g
30 kg	20 g	400 g
75 kg	50 g	1 000 g
120 kg	100 g	2 000 g

Température de fonctionnement : - 10 °C / + 40 °C.

VALABLE JUSQU'AU : 5 octobre 2004.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro DA 24.433.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,
PAR INTERIM
A. KELLER



ANNEXE AU CERTIFICAT N° 94.00.620.006.0 DU 6 OCTOBRE 1994

Page 1/5 Les balances PRECIA, modèle X88.A, constituent une famille d'instruments de pesage électronique à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon.

La conformité du modèle aux exigences essentielles est établie par application de la norme EN 45501.

Toutes les propriétés de ce modèle, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur.

1°) DESCRIPTION FONCTIONNELLE

La balance PRECIA, modèle X88.A est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau en acier de dimensions 400 mm x 400 mm (réf. § 4.1 - document 4 003 280 000)
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge (cellule de pesée) constitué par un capteur à point d'appui unique ATEX de type CPA 3000 équipé de jauges de contrainte à trame pelliculaire métallique (réf. § 4.5 - document 4 003 280 000)
- un dispositif indicateur-calculateur utilisant un convertisseur analogique numérique géré par un micro-contrôleur (réf. § 4.6.2 - document 4 003 280 000) et comportant un dispositif d'affichage constitué de 4 afficheurs sept segments de type cristaux liquides. Le programme peut être identifié (réf. § 4.6 - document 4 003 280 000) par une étiquette collée sur la PROM.

La balance à équilibre automatique PRECIA, modèle X88.A est équipée de :

- un dispositif de mise à zéro initiale,

- un dispositif de maintien de zéro (zéro suiveur),
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de tare,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre du dispositif de tare,
- un dispositif de test permettant de mettre en évidence des erreurs significatives (un message d'erreur peut apparaître sur l'afficheur sous la forme "Er... ou batt"),
- un dispositif permettant l'affichage de valeurs de poids négatives jusqu'à - 7e (dans ce cas l'indication est clignotante),
- un dispositif de mise à niveau constitué par 3 ou 4 pieds réglables et d'un dispositif indicateur de niveau à bulle.

La balance PRECIA, modèle X88.A peut être alimentée par une tension continue de 9 V fournie par 6 piles de type LR 14 ou par l'intermédiaire d'un bloc d'alimentation externe relié au secteur, 230 V. Lorsque la balance est alimentée par des piles, un dispositif permet l'arrêt automatique de l'instrument si l'indication du poids est restée stable pendant 20 minutes environ.

Page 2/5 2°) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Les caractéristiques métrologiques de la balance PRECIA, modèle X88.A sont les suivantes :

Balance à une seule étendue de mesure :

Max	Echelon e	Min
15 kg	10 g	200 g
30 kg	20 g	400 g
75 kg	50 g	1 000 g
120 kg	100 g	2 000 g



Classe de précision : classe III
 Température de fonctionnement :
 - 10 °C / + 40 °C
 T = - Max.

3°) CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

La balance PRECIA, modèle X88.A est équipée d'un clavier à 3 touches (réf. § 4.6.3 - document 4 003 280 000) permettant l'accès aux fonctions suivantes :

- mise en marche,
- arrêt,
- tarage semi-automatique.

Les fonctions de configuration et d'ajustage sont accessibles si l'interrupteur de passage en mode configuration/ajustage a été basculé. L'accès à cet interrupteur est protégé par des scellements conformes au schéma n° 2.

Le dispositif indicateur peut être fixé au récepteur ou disposé sur une colonne articulée (schéma n° 1).

La balance PRECIA, modèle X88.A n'est pas munie d'interfaces.

4°) SCELLEMENT

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet (voir description des dispositifs de scellement schéma n° 2).

Cette marque peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans le système qualité approuvé par l'organisme notifié n° 0023 (Annexe II point 2-3 de la Directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990, Art. 4 du décret n° 91.330 du 27 mars 1991).
- soit une marque officielle dans un Etat membre de la C.E.E. ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

5°) CONDITION PARTICULIERE D'INSTALLATION

La balance PRECIA, modèle X88.A ne possédant qu'un seul dispositif d'affichage des indications primaires devra être installée de manière que les indications primaires soient visibles à la fois pour le vendeur et pour l'acheteur lorsqu'elle est utilisée pour la vente directe au public.

6°) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de la balance PRECIA, modèle X88.A comporte au moins :

- la marque JE07 ou le nom de la Société PRECIA,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro et la date du certificat d'approbation C.E. de type,
- un emplacement réservé pour recevoir le marquage C.E. de conformité (voir schéma n° 2).

De plus, un emplacement sur la face du dispositif indicateur est prévu pour recevoir une vignette de vérification périodique, ou bien une plaque de poinçonnage peut être fixée sur le dispositif indicateur pour recevoir des marques de vérification.

7°) REMARQUES

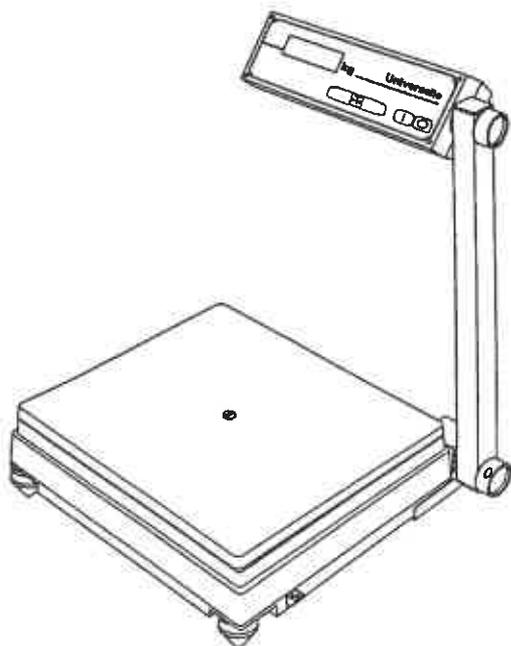
Les balances PRECIA modèle X88.A peuvent être commercialisées sous des appellations commerciales différentes, par exemple PRECIA UNIVERSELLE, avec des présentations du décor de la face avant différentes.

L'ensemble des messages affichés peut être traduit dans une langue officielle du pays dans lequel l'instrument est destiné à être mis en service.

Ce certificat d'approbation C.E. de type ne s'applique qu'à des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

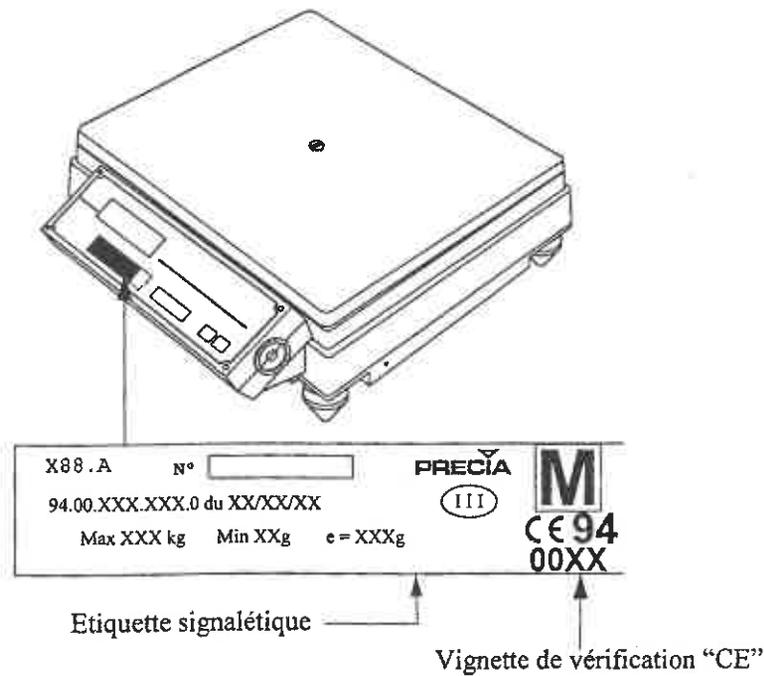


- avec colonne articulée

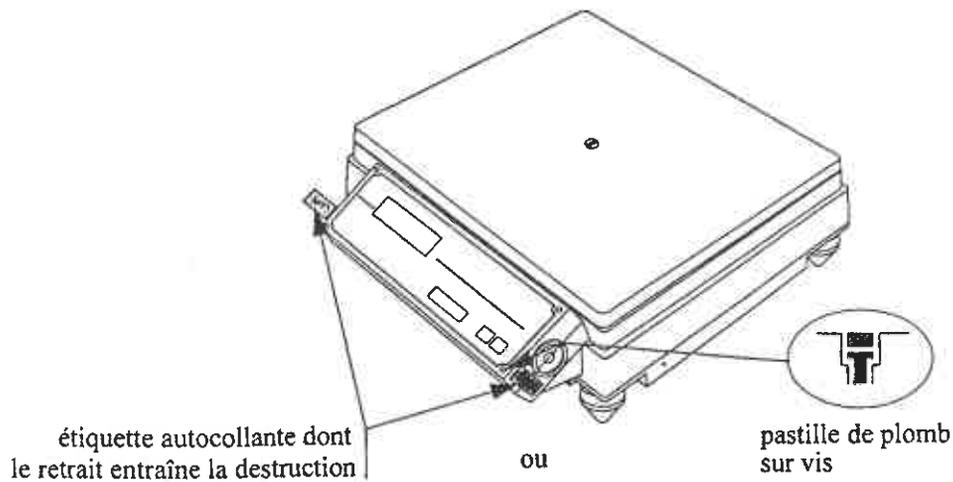


- sans colonne





Emplacement du scellement



Les emplacements du marquage CE, des indications signalétiques et du scellement sont les mêmes lorsque l'instrument est équipé d'une colonne articulée.